

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 Janvier 2018

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, André PUYO, Patricia PARADIS, Martine BALANSA, Catherine PAQUELET, Antoine MIRANDA, Bernadette CELY, Annie DAMETTO

Absent : Richard LARGETEAU

Absentes représentées : Emilie BENTEYN (Gilles LACOMBE), Nadine HERRERO (Antoine MIRANDA), Maria VALERIO (Martine BALANSA)

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h00.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19.12.2017

1.1- Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 19.12.2017 soumis à l'approbation (Annexe 1.1)

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 19 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 / ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

2.1- Dossiers des familles en difficultés

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus €	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
TEIL Isabelle	D	49	IAE	1 + 2	1 241,71 € (AL, PA, PF, RSA)	705,34 €	403,29 €	423,53 €	Loyer	1 833 €	300 €	OPH 31	Accord

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300 €** pour la dette de la Famille D,
- d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de OPH 31.

Votée à l'unanimité.

SEBIE Marie-Hélène	H	35	CAE	2 +	3	1 846,10 € (AL, PF, PAJE, PF, ARE)	869,10 €	588,64 €	521,89 €	Loyer	713 €	300 €	LES CHALETS	Accord 150 €
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 150 € pour la dette de la Famille H, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte du Groupe des Chalets. Votée à l'unanimité.														
SEBIE Marie-Hélène	R	42	I	1		797,10 € (AL, AAH)	727,23 €	472,55 €	528,10 €	Loyer	1 638 €	300 €	LES CHALETS	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille R, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte du Groupe des Chalets. Votée à l'unanimité.														
SEBIE Marie-Hélène	B	33	I	1		909,71 € (ARE, AL)	756,23 €	402,91 €	847,71 €	Loyer	766,46 €	300 €	PROMOLOGIS	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille B, ● d'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de PROMOLOGIS. Votée à l'unanimité.														

AAH : Allocation Adulte Handicapée
AF : Allocations Familiales
AL : Allocation Logement
APL : Allocation Personnalisée au Logement
ARE : Allocation de Retour à l'Emploi
ASF : Allocation de Soutien Familial
ASS : Allocation de solidarité spécifique
CF : Complément Familial
IJ : Indemnités Journalières

MAS : Mesure d'Accompagnement Spécialisée
PA : Pension Alimentaire
PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
PF : Prestations Familiales
PPEE : Pension Partagée d'Education à l'Enfant
PI : Pension Invalidité
PR : Pension Réversion
RSA : Revenu de Solidarité Active
RAT : Rente Accident du Travail

3 / FINANCES

3.1 - Budget primitif 2018 du CCAS (Annexe 3.1)

Le Budget Primitif est l'acte par lequel les recettes et les dépenses d'un exercice donné (année civile) sont prévues et autorisées par le Conseil d'Administration. C'est donc à la fois un acte politique de prévision et un acte juridique d'autorisation.

Le Budget Primitif 2018, document budgétaire conforme à la nomenclature budgétaire M14 annexé à la présente délibération, est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Il regroupe les grands axes d'actions pour 2018, conformément au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 19 décembre 2017.

L'assemblée délibérante vote le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».

Le budget est présenté en équilibre, en dépenses et en recettes.

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Launaguet pour l'année 2015 s'équilibre en recettes et dépenses à **1 547 020.00 €**.

La section de fonctionnement s'établit à **1 536 120.00 €** :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	223 220,00	002 Excédent antérieur reporté Fonct	
012 Charges de personnel	1 281 000,00	013 Atténuation de charges	17 100,00
014 Atténuations de produits		042 Opérations d'ordre entre section	200,00
022 Dépenses imprévues		70 Produits des services	205 200,00
023 Virement à la section d'investissement		73 Impôts et taxes	
042 Opérations d'ordre entre section	9 900,00	74 Dotations et participations	1 313 120,00
65 Autres charges de gestion courante	21 000,00	75 Autres produits gestion courante	500,00
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	77 Produits exceptionnels	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 536 120,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 536 120,00

La section d'investissement s'établit à **10 900.00 €** et se détaille comme ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS NON AFFECTEES					
001 Solde d'investissement reporté			001 Solde d'investissement reporté		
020 Dépenses imprévues investissement			021 Virement de la section de fonctionnement		
040 Opérations d'ordre entre section		200,00	024 Produit des cessions		
16 Remboursement d'emprunts		300,00	040 Opérations d'ordre entre section		9 900,00
21 immobilisations corporelles		3 700,00	10 Dotations Fonds divers Réserves		700,00
27 Autres immobilisations financières			13 Participations autres		
			16 Emprunts et dettes assimilées		300,00
TOTAL NON AFFECTEES		4 200,00	TOTAL NON AFFECTEES		10 900,00
OPERATIONS AFFECTEES					
20	Relais Assistantes Maternelles		20	Relais Assistantes Maternelles	
21	Maison Petite Enfance	6 700,00	21	Maison Petite Enfance	
TOTAL OPERATION AFFECTEES		6 700,00	TOTAL OPERATION AFFECTEES		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 900,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 900,00

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2018 du CCAS et l'ensemble des documents annexés.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve le Budget Primitif 2018 du CCAS
- Approuve l'ensemble des documents annexés à la présente délibération

Votée à l'unanimité.

4 / RESSOURCES HUMAINES

4.1 - Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif pour l'accueil du CCAS (augmentation de la quotité horaire > 10%)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant les besoins du service, Monsieur LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il convient d'augmenter la quotité horaire hebdomadaire d'un emploi titulaire permanent d'adjoint administratif pour l'accueil du CCAS.

Cette augmentation étant supérieure à 10%, il est nécessaire de créer cet emploi.

EMPLOI ET GRADE	ANCIEN TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	NOUVEAU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Adjoint Administratif	17.50 heures	20 heures

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette création d'emploi.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve cette création d'emploi
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018 chapitre 012, charges de personnel

Votée à l'unanimité.

5 / QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Launaguet, le 31 Janvier 2018

Gilles LACOMBE
Vice-président du
Conseil d'Administration du CCAS